



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

19ème session du Conseil des droits de l'homme

Point de l'ordre du jour

**Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation
et
Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à un loge-
ment convenable**

Genève, le 6 mars 2012

Déclaration de la Suisse

Madame la Présidente,

Je remercie tout d'abord M. de Schutter pour ses rapports substantiels, dont le principal met en évidence avec pertinence la nécessité de revenir à une nourriture saine et équilibrée pour tous.

Monsieur le Rapporteur spécial,

La Suisse partage l'avis qu'il convient d'accorder une attention adéquate à la question de la nutrition. Cette question est en effet étroitement liée à la problématique de la sécurité alimentaire. Face aux différentes initiatives en cours visant à promouvoir la nutrition, il nous apparaît important de viser à une meilleure coordination et au développement de synergies.

Les références aux travaux et recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sont utiles dans ce contexte. Toutefois, étant donné que la gouvernance mondiale en matière de nutrition est partagée entre différents organes du système des Nations Unies, la Suisse vous pose la question suivante : Comment les synergies et l'échange d'information en matière de santé publique et de sécurité alimentaire pourraient être renforcées entre l'OMS, le Conseil des droits de l'homme, l'ECOSOC et le Comité mondial de la sécurité alimentaire ?

J'en viens ensuite à votre projet de principes directeurs consacrés à l'étude d'impact sur les droits de l'homme sur les des accords de commerce et d'investissements. Nous avons pris connaissance avec intérêt de vos recommandations. Leur mise en œuvre soulève toutefois à nos yeux de nombreuses questions, notamment de méthodologie et d'accès aux données nécessaires pour évaluer les éventuelles conséquences d'un accord de commerce ou d'investissement sur la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires.

Nous serions intéressés par des exemples de bonnes pratiques. Avez-vous connaissance d'accords de commerce ou d'investissements dans le cadre desquels il a été procédé ou sera

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

procédé à des études d'impact s'inspirant des principes directeurs que vous avez développés ? Si tel est le cas, jugez-vous les résultats de ces études comme concluants ?

La Suisse prend bonne note du rapport sur votre visite en Chine et se réjouit du fait que les autorités chinoises aient donné des signaux positifs concernant votre recommandation sur la réforme du régime des *hukou*.

Madame la Présidente,

La Suisse souhaite à présent remercier Mme Rolnik pour ses rapports substantiels, dont le principal est consacré au droit des femmes à un logement convenable, ce qu'on salue.

Madame la Rapporteuse spéciale,

La responsabilité des États est de mettre en place des lois et des politiques visant à favoriser l'accès aux femmes à la propriété, à la terre et aux ressources naturelles ainsi qu'à l'héritage et de diminuer l'écart de traitement encore notable entre homme et femme dans ces domaines.

Au plan international, quel devrait être le rôle des organisations internationales, au-delà du Comité contre la discrimination à l'égard des femmes et de ONU-Femmes, pour améliorer l'accès des femmes à la terre et à un logement convenable ?

Dans certaines régions du monde, les femmes ont un niveau d'alphabétisation très bas comparativement aux hommes. L'accès à l'éducation serait un moyen d'améliorer leurs conditions.

Selon vous, quelles politiques pourraient être mises en place par les États afin que les femmes accèdent à l'éducation et ainsi à une meilleure prise de conscience de leurs droits ?

Pour conclure, je saisis cette opportunité pour encourager les pays qui ont fait l'objet des rapports par pays à mettre en œuvre les recommandations des rapporteurs spéciaux.

Je vous remercie pour votre attention.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geveve